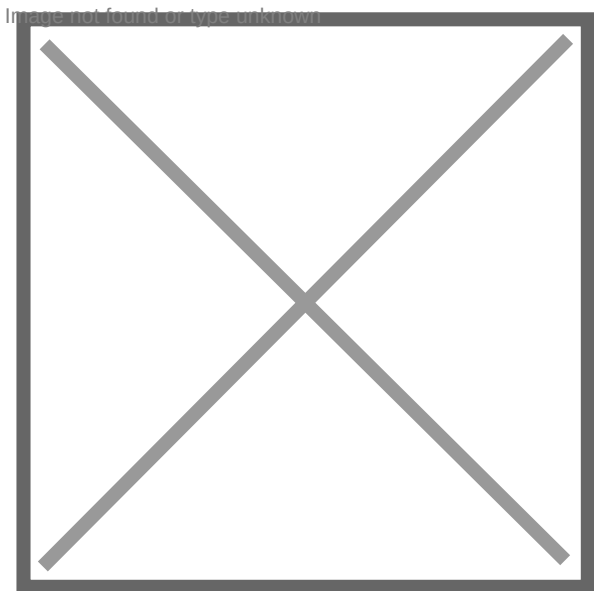




Flashé sans contrôle technique (risque ?)

Par **pue15**, le **16/09/2009** à **18:29**

Bonjour,rnrnMon ami s'est fait flasher par un radar mobile à 100 km/h alors que la vitesse était limitée à 90 km/h. Il est jeune conducteur donc il est limité à 80, la voiture est au nom de son père. Je voudrai savoir comment ça va se passer pour l'amende et les points ?rnrnPour comble de tout, la voiture n'est pas assurée et n'a pas de contrôle technique. C'est peut-être stupide comme question mais est-ce quand il s'est fait flasher par le radar, ils savent tout ça ou est-ce qu'il a une chance de ne prendre que l'excès de vitesse ?rnrnJ'attends avec impatience vos réponses pour m'aider à savoir qu'est-ce qu'il risque.rnrnMerci d'avance.

Par **Tisuisse**, le **16/09/2009** à **19:20**

Bonjour,rnrnSi votre ami n'a pas été intercepté par la police ou la gendarmerie, seul l'excès de vitesse sera retenu et sur la base des 90 km/h à ne pas dépasser, le système ne tient pas compte des limites de vitesse imposées aux jeunes permis, les probatoires.rnrnSi c'est le papa qui est titulaire de la carte grise, c'est le papa qui va recevoir l'avis de PV. Le papa aura plusieurs solutions :rn- payer le PV et se le faire rembourser par le fiston, mais le papa va perdre 1 point pendant 1 an,rn- retourner le PV en dénonçant le conducteur, votre ami recevra alors un PV à son nom,rn- contester être le conducteur, ne pas dénoncer son fiston, ne pas se souvenir à qui il a prêté sa voiture ce jour là, le papa restera le responsable de l'amende mais personne ne perdra des points,rn- contester être le conducteur, ne pas dénoncer son fiston, avoir des preuves que, ce jour là et à cette heure là, à l'endroit où la voiture a été flashée, il ne rnpouvait être au volant, le juge classera l'affaire sans suite.rnrnPour toutes les autres réponses, je vous invite à lire les post-it en en-tête de ce forum, ils vous seront instructifs.